



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2025

Présents

Monsieur DENIS, Président de Tours Métropole Habitat,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de Tours Métropole Habitat

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER,
Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame
MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON,
Administrateurs.

Excusés

Monsieur BRIMOU, dont le pouvoir a été attribué à Mme BLUTEAU,
Monsieur THOMAS.

Absents

Monsieur ARNOULD, Monsieur LECONTE, Madame MOSNIER, Monsieur VALLET et le Syndicat CGT

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de Tours Métropole Habitat
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de Tours Métropole Habitat,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de Tours Métropole Habitat,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de Tours Métropole Habitat,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de Tours Métropole Habitat,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de Tours Métropole Habitat,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de Tours Métropole Habitat,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités d'Indre-et-Loire,
Madame GUERREIRO-DA-COSTA, JEANDROT, Adjointe de Chef de service Habitat et Construction à la
Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de Tours Métropole Habitat

Présidence de Monsieur DENIS, Président

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL FEDERAL ET DU COMITE FEDERAL D'AUTOCONTROLE DE 2025 : INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(A/60)

Le Directeur Général indique au Conseil d'Administration que, par mail du 30 juin 2025, la Fédération des Offices Publics de l'Habitat a fait connaître les modalités de renouvellement partiel du Conseil Fédéral et du Comité Fédéral d'Autocontrôle, conformément aux statuts de la Fédération.

Il rappelle également la formation de ces deux Instances et les conditions de renouvellement de leurs membres.

CONSEIL FEDERAL

Le Conseil Fédéral est composé de 63 membres, répartis ainsi :

- Le Collège « Organismes Adhérents » : 44 Conseillers sont élus par les Organismes adhérents à la Fédération parmi les Administrateurs et Administratrices, à l'exclusion des Administrateurs et Administratrices siégeant en qualité de délégués des locataires,
- Le Collège « Directeurs Généraux – Directrices Générales » : 7 Conseillers sont élus par leurs pairs parmi les Directeurs Généraux et Directrices Générales des Organismes adhérents,
- Le Collège « Locataires » : 6 Conseillers sont élus par leurs pairs parmi les Administrateurs ou Administratrices d'Organismes siégeant en qualité de délégués des locataires,
- Le Collège « Cooptés » : 6 Conseillers sont désignés par le Conseil Fédéral parmi les Administrateurs et Administratrices et les Directeurs Généraux et Directrices Générales des organismes adhérents.

La durée du mandat des Conseillers Fédéraux est de 4 ans.

Deux Collèges sont concernés par le renouvellement statutaire de 2025 :

- **Collège « Organismes adhérents » (Présidents/Présidentes et Administrateurs/Administratrices, exceptés ceux représentant les locataires)**

Ce Collège comprend donc 44 Conseillers Fédéraux élus parmi les Administrateurs d'Organismes adhérents, à l'exception des représentants des locataires qui relèvent d'un autre collège électoral. L'élection se fait selon un scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours, au niveau de chaque Circonscription électorale. La moitié des Membres de ce collège est soumise à renouvellement tous les 2 ans (répartition des tours A et B pour les 22 circonscriptions électorales).

En 2025, devront être renouvelés pour un mandat de 4 ans, les 22 Conseillers Fédéraux élus en 2021 dans le tour de renouvellement normal selon les circonscriptions électorales (Tour B) ; les membres sortants peuvent se représenter.

Pour la Circonscription « Centre-Val de Loire », le mandat de Monsieur Judicael OSMOND, Vice-Président Val Touraine Habitat, élu en 2021, est éventuellement à renouveler.

- **Collège « locataires »**

Ce Collège comprend 6 Conseillers Fédéraux élus par leurs paires. L'élection se déroule à l'échelon national dans le cadre d'un scrutin de liste selon la règle de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et donc sur un seul tour. Les associations de locataires siégeant à la Commission Nationale de concertation sont informées de l'organisation des élections par la Fédération ainsi que celles n'y siégeant pas mais ayant déposé une liste en 2021.

En 2025, l'ensemble des Conseillers élus en 2021 devront être renouvelés pour un mandat de 4 ans.

Le Directeur Général précise que le Collège « Directeurs Généraux – Directrices Générales » du Conseil Fédéral n'est pas concerné par les élections en 2025.

COMITE FEDERAL D'AUTOCONTROLE

Le Comité Fédéral d'Autocontrôle est composé de 20 membres choisis parmi les Présidents/Présidentes, Administrateurs/Administratrices et Directeurs Généraux/Directrices Générales d'Organismes adhérents en fonction. Parmi ces membres, 10, dont le Président / la Présidente du Comité, sont désignés par le Conseil Fédéral et 10 autres sont élus par les Organismes adhérents ; le mandat est d'une durée de 4 ans.

Pour les membres élus, l'élection est organisée dans les mêmes conditions que celle des Conseillers Fédéraux. Comme ces derniers, ils sont renouvelés par moitié (5 membres) tous les deux ans, à l'occasion de chaque renouvellement partiel du Conseil Fédéral. Les deux Collèges électoraux « Organismes adhérents » et « Directeurs Généraux/Directrices Générales » du Comité Fédéral élisent leurs représentants en alternance par circonscription électorale (ou groupe de circonscriptions électorales). Les Membres sortants ne peuvent donc pas se représenter.

En 2025, devront être renouvelés 4 membres du Comité Fédéral d'autocontrôle qui avaient été élus en 2021 pour un mandat de 4 ans au tour B, ainsi qu'1 siège également du tour B mais élu en 2023 pour un mandat de 2 ans. La Circonscription électorale « Centre-Val de Loire / Limousin » n'est pas concernée par ce renouvellement.

Compte tenu de l'alternance prévue dans les statuts, les candidatures sont à solliciter cette année auprès des Administrateurs au titre du Collège « Organismes adhérents » et du Collège « Locataires ».

Compte tenu du calendrier qui fixe **au 15 septembre 2025 la date limite de dépôt des candidatures**, les Administrateurs, y compris ceux représentant les locataires, ont été destinataires d'un courrier en date du 15 juillet 2025 leur proposant de faire acte de candidature soit au titre du Collège « Organismes Adhérents », soit au titre du Collège « Locataires », avec un délai de réponse au plus tard au 1^{er} septembre 2025.

Il est précisé qu'aucun Administrateur n'a fait acte de candidature, ni au titre du Collège « Organismes adhérents » ni au titre du Collège « Locataires ».

Les candidatures seront ensuite notifiées aux Organismes adhérents le 10 octobre 2025 et la date limite de vote électronique est fixée au 4 novembre 2025 à 23 h 59.

Le Directeur Général précise qu'il appartiendra à Monsieur DENIS de procéder au vote, en sa qualité de Président de Tours Métropole Habitat (OPH).



Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19/09/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**